

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/03/2014

Revision : 001NEWDA-1-CLP du 10/03/2014

EUCALYPTUS GLOBULUS HUILE ESSENTIELLE 80/85%

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

VERSION FICHE DE DONNEES DE SECURITE : **version du 28/01/2014**

1.1. Identification de produit

EUCALYPTUS GLOBULUS HUILE ESSENTIELLE 80/85%

Identification du produit : EUCALYPTUS GLOBULUS HE
Numéro C.A.S TSCA : 84625-32-1
Numéro C.A.S EINECS :
Numéro EC : 283-406-2
N° enregistrement REACH :

NOM INCI : **eucalyptus globulus leaf oil**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première aromatique concentrée.
N'est pas destiné à l'usage personnel sous cette forme ou cette concentration.
Pour usage industriel seulement.

USAGE : **Parfumerie et Arômes Alimentaires**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant) : +33.(0)4.93.60.82.82

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

(Législation CLP)

EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
FL3 Liquides inflammables 3
SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Classification conformément aux directives UE 67/548/CEE et 1999/45/CE :

- Risques pour la santé : Xn

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/03/2014

EUCALYPTUS GLOBULUS HUILE ESSENTIELLE
80/85%

Revision : 001NEWDA-1-CLP du 10/03/2014

R43:Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R65:Nocif: Peut provoquer une atteinte de poumons cas d'ingestion.

- Risques pour l'environnement : N

R51-53:Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Mention : ATTENTION

2.2. Eléments d'étiquetage de la substance ou du mélange

Classification GHS

(LégislationCLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION

EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2

FL3 Liquides inflammables 3

SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

SS1 Sensibilisation cutanée 1

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P264 - Se laver ... soigneusement apres manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanee: consulter un medecin.

P362 - Enlever les vetements contamines et les laver avant reutilisation

P391 - Recueillir le produit repandu.

P210 - Tenir a l'ecart de la chaleur/des etincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - ne pas fumer.



Classification conformément aux directives UE 67/548/CEE et 1999/45/CE :

- Risques pour la santé : Xn

R43:Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R65:Nocif: Peut provoquer une atteinte de poumons cas d'ingestion.

- Risques pour l'environnement : N

R51-53:Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

S24:Eviter le contact avec la peau.

S36/37:Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S61:Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S62:En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.



Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/03/2014

EUCALYPTUS GLOBULUS HUILE ESSENTIELLE
80/85%

Revision : 001NEWDA-1-CLP du 10/03/2014

2.3. Autres dangers

Pas de données à ce jour

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

List des composants à signaler :

3.1. Composants

| Matière | C.A.S | EINECS | Classification DSD | Classification CLP/GHS | Pourcentage % |
|--------------------|-----------|-----------|---------------------------------|---|---------------|
| Alpha pinène | 7785-26-4 | 232-077-3 | N, Xn R10 R43 R50-53 R65 | AH1, EHA1, EHC1, FL3, SS1 - H226, H304, H317, H400, H410 | [0-10] |
| Gamma Terpinene | 99-85-4 | 202-794-6 | Xn R65 R10 | AH1, FL3 - H226, H304 | [0-10] |
| Limonene | 5989-27-5 | 227-813-5 | N, Xn R10 R38 R43 R50-53 R65 | AH1, EHA1, EHC1, FL3, SCi2, SS1 - H226, H304, H315, H317, H400, H410 | [0-10] |
| Terpinolene | 586-62-9 | 209-578-0 | N R10 R51-53 | AH1, EHC2, FL3 - H226, H304, H411 | [0-10] |
| beta pinene | 127-91-3 | 204-872-5 | Xn R10 R38 R43 R65 | AH1, FL3, SCi2, SS1 - H226, H304, H315, H317 | [0-10] |
| p-Mentha-1,3-diene | 99-86-5 | 202-795-1 | N, Xn R22 R51-53 R65 | AH1, ATO4, EHC2, FL3 - H226, H302, H304, H411 | [0-10] |
| para-Cymene | 99-87-6 | 202-796-7 | N, Xn R10 R51-53 R65 | AH1, EHC2, FL3 - H226, H304, H411 | [0-10] |

3.2. Description

pas de données à ce jour

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire. Si l'irritation persiste, ou si des signes de lésions apparaissent, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacrylocérum. Si des signes d'irritation persistent ou s'il y a lésions de tissus consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Prendre un avis médical immédiatement.

En cas d'inhalation excessive : Transporter la personne à l'air frais et l'y laisser. Contacter immédiatement un médecin.

Commentaire général: Dans tous les cas d'intoxication potentielle, un suivi médical est de la plus grande importance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Tenir compte des phrases de risques et de sécurité

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/03/2014

EUCALYPTUS GLOBULUS HUILE ESSENTIELLE
80/85%

Revision : 001NEWDA-1-CLP du 10/03/2014

En cas d'ingestion : oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtamologue.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser des extincteurs appropriés:

Recommandés: Extincteurs à CO₂, poudre ou mousse

Contre-indiqués: jet d'eau direct

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable..

Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients menacés, En cas d'incendie des gaz nocifs peuvent se former. Ne pas les inhaler

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

Porter un appareil respiratoire de protection à réserve d'air autonome lors de la lutte contre l'incendie.

6. MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter des gants (si possible en caoutchouc naturel) pour toute manutention lors de fuites afin d'éviter le contact avec la peau, un nettoyage corporel doit être respecté en cas de contact.
- Ne pas fumer, ne pas exposer à une flamme, éloigner toute source d'ignition (équipement électrique).
- Éviter de respirer les vapeurs dégagées
- Suivre les règles d'hygiène habituelles en cas d'écoulement accidentel.
- Assurer une aération adéquate du lieu de travail après un écoulement accidentel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

- Tout absorbant utilisé pour éponger des fuites doit être détruit rapidement, selon la réglementation locales, de préférence par incinération; les cas de combustions spontanées de linges imbibés de parfums ou d'arômes sont bien connus. Les épandages doivent être contenus par des moyens appropriés et les déchets associés traités en accord avec la réglementation en vigueur.

- Les gros écoulements doivent être endigués avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

voir section 8 et 13 de la présente fiche de sécurité le cas échéant.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/03/2014

EUCALYPTUS GLOBULUS HUILE ESSENTIELLE
80/85%

Revision : 001NEWDA-1-CLP du 10/03/2014

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Porter des gants (de préférence en caoutchouc naturel) et un appareil des yeux/du visage.
- Manipuler dans des locaux bien aérés, ventilés si nécessaire à une température aussi basse que possible en évitant au maximum l'accumulation de poussières.
- Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute autre source potentielle d'ignition (équipement électrique)
- L'incorporation dans le produit final doit se faire à une température aussi basse que possible
- Ne pas manger sur les aires de travail.
- Ne pas ingérer, ni appliquer tel quel sur la peau. Suivre les règles d'hygiène habituelles.
- Refermer les emballages après utilisation.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stocker les produits dans leurs bidons d'origine, de préférence bien pleins et parfaitement bouchés, dans un endroit sec et frais. Ne pas réutiliser les récipients vides.
- Conserver à l'abri de l'air et de la lumière.
- Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible à ce jour.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

pas de données à ce jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :



-Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------------------|---|
| APPARENCE : | Liquide |
| COULEUR : | Incolore à jaune pâle |
| DUREE DE VIE : | 24 mois, après ce délai, la qualité doit être contrôlée. |
| QUALITE : | Pure et Naturelle |
| POINT ECLAIR °C (en cuve close) : | 53 |
| Densité relative 20/20°C : | [0.903 ; 0.923] |
| Indice de réfraction 20°C : | [1.451 ; 1.471] |

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/03/2014

EUCALYPTUS GLOBULUS HUILE ESSENTIELLE
80/85%

Revision : 001NEWDA-1-CLP du 10/03/2014

POUVOIR ROTATOIRE (°) : [-2 ; +8]

LEGISLATION : **Préparation aromatisante selon l'article 3, paragraphe 2d.ii. du Règlement arômes 1334/2008/CE. Pour les autres pays, la législation alimentaire locale doit toujours être consultée par rapport à l'utilisation de ce produit.**

9.2. Autres informations

pas de données à ce jour

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de réaction connue avec l'eau

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité aux températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures au-dessus ou au moins 5°C en-dessous du point d'éclair pour tout liquide inflammable.

Ne pas chauffer les récipients fermés.

Eviter le contact avec des agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Inconnu

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

pas de données à ce jour

12.3. Potentiel de bioaccumulation

pas de données à ce jour

12.4. Mobilité dans le sol

pas de données à ce jour

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

pas de données à ce jour

12.6. Autres effets néfastes

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/03/2014

EUCALYPTUS GLOBULUS HUILE ESSENTIELLE
80/85%

Revision : 001NEWDA-1-CLP du 10/03/2014

pas de données à ce jour

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

En cas de fuite accidentelle ou d'incendie durant le transport, se référer aux instructions données sous points

5, 6, 7 et 8 ci-dessus.

14.1 Numéro ONU

N° ONU : **1993 (liquide inflammable, N.S.A.) code tunnel (D/E)**

14.2. Classe(s) de danger pour le transport et groupe d'emballage

RID/ADR Classe (route) : **3 III risque subsidiaire DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT**

IATA Classe (air) : **3 III**

IMDG Classe (mer) : **3 III risque subsidiaire DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT**

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlementations européennes

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Contient Matières R43 Alpha pinène, Limonene, beta pinene . Peut provoquer des allergies.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables
H302 Nocif en cas d'ingestion
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Texte intégral des phrases R citées en point 3 :

R10 Inflammable.
R65 Nocif: Peut provoquer une atteinte de poumons cas d'ingestion.
R38 Irritant pour la peau.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51-53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R50-53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/03/2014

EUCALYPTUS GLOBULUS HUILE ESSENTIELLE
80/85%

Revision : 001NEWDA-1-CLP du 10/03/2014

Acronymes utilisés:

C.A.S: Chemical Abstract Service

TSCA: Toxic Substances Control Act

EINECS: European inventory of existing Commercial Chemical Substances

GHS Global Harmonized System

CLP: Classification and Labelling and Packaging of substances and mixtures

ADR: Agreement Dangerous goods by Road

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné au moment de l'émission de cette fiche.

Les informations données dans cette fiche de sécurité sont en accord avec le Règlement **1907/2006/CE du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)** établissant une Agence Européenne des produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le Règlement du Conseil (CEE) n° 793/93 et le Règlement de la Commission (EC) n°1488/94, ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE, et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE, 200/21/CE et selon le Règlement **453/2010/CE du 20 mai 2010**.

L'attention des utilisateurs est en outre attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à un usage autre que celui pour lequel il a été conçu.

DATE DE REVISION : **28/01/2014**

Liste des points modifiés : 2.1 2.2 3.1 8.3 16